Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-272699

Nutzungsbedingungen

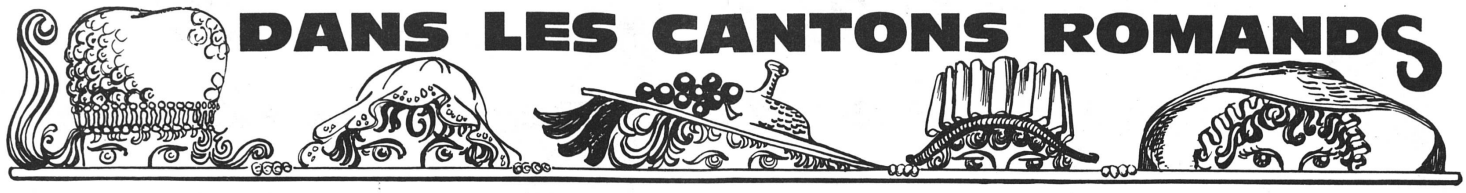
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch



NEUCHATEL

Le suffrage à la Chaux-de-Fonds

Samedi 14 novembre 1970, l'Association cantonale pour le Suffrage féminin se réunissait à La Chaux-de-Fonds pour la 53e assemblée générale, présidée par Mlle Raymonde Schweizer.

La présidente souhaite la bienvenue aux participantes et rappelle que cette année est celle de l'attente et de l'observation. En effet, la prochaine votation fédérale du 6 février prochain (octroi du droit de vote aux femmes), sera déterminante pour nous toutes. Il faut croire en la victoire et être optimiste.

En espérant l'appui de toutes, la présidente souhaite que la propagande soit bien organisée. Un comité d'action sera sans doute mis sur pied par les partis politiques cantonaux et l'Association y participera.

Les présidentes de chaque section présentent ensuite leurs rapports d'activité. La section de La Chaux-de-Fonds a organisé, l'hiver passé, un cours destiné à éveiller l'intérêt des femmes à la vie publique. Ce cours a eu un grand succès.

Il est signalé ensuite que Mme Ramseyer, de Neuchâtel, représentera désormais l'Association au sein de la Fédération romande des consommatrices et que Mme Girardin, de La Chaux-de-Fonds a repris la présidence neuchâteloise de cette même fédération.

Au cours de cette assemblée générale, Mme Simone Chappuis-Bischof, de Lausanne, nous parla des différents modes d'imposition de la femme mariée qui exerce une activité professionnelle. « Femmes Suisses » ayant publié dans les numéros de septembre et d'octobre deux articles de Mme Chappuis-Bischof qui avaient pour thème le même sujet, nous n'y reviendrons pas.

* * *

Mlle Raymonde Schweizer, directrice, présidente cantonale de l'Association pour le suffrage féminin, ancien député socialiste, a été appelée par le Conseil fédéral à siéger au sein de la Commission fédérale AVS-AI. Mlle Schweizer représentera les intérêts des assurés.

D. W.

Le pastorat féminin accepté

Le Synode de l'Eglise réformée neuchâteloise, dans sa 60e session, qui s'est tenu le 21 octobre, a pris une décision très importante. Il a accepté l'introduction du pastorat féminin, par 132 voix contre 17.

L'abrogation de l'article 55, alinéa 2, stipulant que les femmes ne sont pas éligibles, est acceptée par 125 oui contre 11 non. L'ensemble du projet est accepté par 130 oui contre 16 non.

Le parti radical : Oui en février 1971

Au cours de son assemblée générale, tenue aux Geneveys-sur-Coffrane, le parti radical neuchâtelois s'est entre autres, occupé du droit de vote des femmes sur le plan national. A l'unanimité des membres présents le parti a décidé de recommander à ses adhérents d'accepter le suffrage féminin sur le plan fédéral lors de la prochaine consultation populaire, en février 1971.

Une Neuchâteloise au Conseil de la Défense

Dans sa séance du 28 septembre, le Conseil fédéral a constitué le Conseil de la défense. Ce Conseil se compose de représentants des cantons et de différents domaines de la vie nationale ; il comprend 21 membres, dont deux femmes.

Me Denise Berthoud est l'une d'elle. Avocate à Neuchâtel, Me Berthoud est membre de diverses commissions de l'Alliance de sociétés féminines suisses, et représente cette même Alliance au sein de commissions fédérales, et auprès d'autres organisations.

UNE PREMIÈRE AU LOCLE

Le 10 octobre, à la salle des Musées, s'est déroulée la cérémonie des remises de diplômes aux étudiants de l'Ecole technique supérieure.

Parmi les nouveaux diplômés, on remarquait particulièrement la présence de Mlle Janine Beuret, première étudiante ingénieur-technicienne ETS en micro-technique. Cet événement montre, une fois encore, que les voies de la technique sont ouvertes à tous.

Le suffrage innove

L'Association du suffrage féminin, section de Colombier et environs, renonçant aux causeries et séances administratives, a préféré, cette année, parcourir le canton et faire une série de visites d'information civique.

C'est ainsi que les membres de cette association assistèrent à une **séance de Conseil général,** dont les débats étaient dirigés par une femme, puis se rendirent au **Grand Conseil,** et enfin au **Tribunal du Val-de-Ruz,** présidé par Me Ruth Schaer-Robert.

Pour couronner cette série de visites, elles allèrent à Berne pour assister aux **délibérations du Conseil des Etats et du Conseil national.** Elles eurent le privilège d'être reçues par l'actuel président du gouvernement neuchâtelois, M. Carlos Grosjean, conseiller aux Etats, qui leur fit les honneurs du Palais et répondit fort aimablement à leurs questions.

GENÈVE

Un cinquantenaire :

A travail égal, salaire égal

Au printemps 1919, la Section des dames de l'Union des instituteurs primaires genevois présentait au Grand Conseil la revendication de l'application du principe « à travail égal, salaire égal », dans l'enseignement primaire, principe institué en France déjà.

La question de l'égalité des salaires entre instituteurs et institutrices avait déjà été posée en 1866, 1899 et 1917, mais sans succès. La campagne « A travail égal, salaire égal », a débuté le 14 mars 1919, par une séance publique et contradictoire, organisée par les institutrices primaires genevoises et l'Association genevoise pour le suffrage féminin, séance magistralement présidée par l'éminente présidente du suffrage, Emilie Gourd, et introduite par deux exposés remarquables sur la situation économique et professionnelle de la femme.

Elle a été menée avec intelligence et courtoisie parfaite envers les opposants par une commission de quatre institutrices et soutenue avec enthousiasme par la majorité des institutrices en charge en 1919, soit 412 sur 428.

Cette campagne a trouvé son aboutissement dans la victoire du 5 novembre 1919, par la votation de la loi sur l'égalité des salaires, loi défendue par une sensible majorité des députés au Grand Conseil, hommes généreux, animés de l'esprit de justice sociale qui dominait à cette époque difficile de l'après-guerre 1918-19-20.

Cette loi a eu rapidement une répercussion favorable sur tous les salaires féminins, à tous les échelons de l'enseignement genevois, et même dans l'administration du Département de l'instruction publique.

Cependant, dans ce dernier domaine, comme partout en Suisse, aucune femme n'est encore parvenue à un poste supérieur.

Félicitons les institutrices primaires genevoises qui, en 1919, dans un grand élan de solidarité féminine, conscientes de la justesse de leur cause et de la portée morale de leur revendication, ont participé à la lutte pour une juste rémunération du travail féminin, lutte encore à poursuivre pour d'autres professions, en Suisse et ailleurs.

Berthe Berney.

Assemblée des présidentes du centre de liaison

Réunies le 3 novembre dans les locaux de l'Union des Femmes, les présidentes des associations féminines de Genève entendirent d'abord Mlle Weibel, présidente du Centre, parler de la Communauté de travail des associations féminines suisses pour les droits politiques de la femme. Elles furent vivement intéressées d'apprendre ce qui se fait en vue de la votation fédérale sur le suffrage féminin dont la date a été fixée au mois de février 1971.

Mlle Weibel parla aussi de la campagne financière qui va être lancée pour permettre la construction, à l'avenue de Chamonix, d'un immeuble à loyers modérés pour femmes seules ou ayant charge de famille.

Ensuite, Mme Dénéréaz, trésorière du Soroptimist-Club de Genève, fit un exposé sur la nature et les buts de ce club féminin qui s'efforce d'aider des femmes en difficulté.

Une quarantaine de participantes firent honneur à un délicieux repas froid et la soirée se termina par une conférence de Mme Biaudet, médecin à Vevey, conférence pleine d'intelligence et d'humour.

S. D.

Au suffrage

L'Association genevoise pour le suffrage féminin a tenu le 15 octobre dans les beaux salons du Petit Palais son assemblée générale annuelle. Mme Prince a évoqué le travail effectué durant l'année écoulée où le suffrage genevois a perdu subitement sa présidente, Mme Perret, et a commémoré avec dignité le dixième anniversaire de l'obtention des droits politiques. **Mlle Marie-Jeanne Mercier** a été élue nouvelle présidente. Elle prépare, en collaboration avec son comité, la propagande pour la votation fédérale de février.

WEEK-END DE FORMATION

Les Femmes socialistes de Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais se sont réunies pour un week-end de formation au Centre coopératif de Jongny. Eles ont étudié, sous la direction de M. Jules Humbert-Droz, le rôle de l'Etat dans la société moderne. C'est là un premier pas vers la formation politique des femmes.

LIRE LES NOUVELLES FRIBOURGEOISES en page 5

Les personnes agées à l'entraînement

Tandis que les jeunes ont repris le chemin de l'école, les personnes âgées ont retrouvé le chemin de la salle de sports : 38 cours de gymnastique pour le troisième âge sont organisés dans tout le canton et dans plusieurs institutions et maisons de retraite sous la direction de Mme Marianne Chevallay.

Ces cours sont ouverts à toutes les personnes âgées ou handicapées en vue d'assouplir et de détendre un peu les articulations douloureuses et diminuées. Des mouvements lents et doux aident à pouvoir plus aisément faire face aux probèmes quotidiens : se baisser, lacer ses chaussures, faire son lit, soulever une charge, descendre d'un trottoir, etc.

* * *

Les cours de natation pour personnes âgées ont aussi recommencé dans trois piscines genevoises : au Petit-Lancy (école de la Caroline), le vendredi et le samedi ; au chemin Rieu, nº 22, le lundi ; au Bachet-de-Pesay (Grand-Lancy), le vendredi.

Pour la gymnastique comme pour la natation, des monitrices spécialement formées mènent le jeu. Pour tous renseignements, s'adresser au Centre social protestant de Genève, téléphone 26 03 50.

VAUD

ON A BESOIN DE TOUTES

Le groupe de Lausanne de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin organise un débat s'adressant plus particulièrement aux femmes habitant en dehors des grands centres :

MADAME, QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR LA COMMUNAUTÉ ?

Participeront à ce débat :
Mesdames
Agathe **Salina,** de Vucherens (députée à la précédente législature),
Joselle **Courvoisier,** conseillère municipale à Combremont,
Raymonde **Cruchon,** conseillère communale à Etoy,
Ida **Mouquin,** de Penthaz (secrétaire du Conseil général puis du Conseil communal, pendant sept ans,
Germaine **Weidmann,** conseillère communale à Saint-Prex,
Simone **Chapuis,** de Lausanne.

(Ce débat aura lieu mercredi 2 décembre, à 14 h. 30 au grand salon du Buffet de la gare de Lausanne, 2e étage.)

Premier acte de la campagne en vue de la votation de février 1971

Un concours pour les jeunes romands

L'Association vaudoise pour le suffrage féminin propose à tous les jeunes de 16 à 20 ans

UN CONCOURS DE DISSERTATION

sur les sujets suivants :

I. Mettre en parallèle les trois phrases suivantes : **Le ciel ne crée l'homme ni au-dessus des hommes, ni au-dessous des hommes** (Fukuzawa, auteur japonais, fin du XIXe siècle, cité par Jeanne Hersch dans le « Droit d'être un homme »). — **Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe...** (Déclaration universelle des Droits de l'homme, 10 décembre 1948). — **Il n'y a plus ici ni Juif ni Grec ; il n'y a plus ni esclave, ni libre : il n'y a plus ni homme, ni femme ; car vous êtes tous un en Jésus-Christ** (saint Paul, Epître aux Galates, III, 28).

II. Expliquer cette citation d'Alexandre Dumas fils, et donner votre opinion :

Vous me ridiculisez si je reste fille, vous me déshonorez et me conspuez si, restant fille, je deviens mère ; vous m'emprisonnez et m'annihilez si je me constitue épouse pour devenir mère...

III. Disserter sur ce passage des « Lettres à un jeune poète », de Rainer-Maria Rilke :

Les sexes sont peut-être plus parents qu'on ne le croit ; et le grand renouvellement du monde tiendra sans doute en ceci : l'homme et la femme, libérés de toutes leurs erreurs, de toutes leurs difficultés ne se rechercheront plus comme des contraires, mais comme des frères et sœurs, comme des proches. Ils uniront leurs humanités pour supporter ensemble, gravement, patiemment, le poids de la chair difficile qui leur a été donnée.

Le concours est doté de 600 francs de prix et les dissertations sont à envoyer avant le 10 janvier 1971 à Mme S. Chapuis, avenue de la Gare 2, 1003 Lausanne.

MÉMENTO

GENÈVE

Musée Rath, du 10 décembre 1970 au 10 janvier 1971, **exposition** des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.

LAUSANNE

Lyceum-Club, vendredi 27 novembre, 17 heures, **conférence** de Jean-Claude Fontanet « Ecrivain de passion et de la démesure ».